



REF RA83

## CONNAÎTRE ET MAÎTRISER L'ÉLECTRICITE STATIQUE DANS LE DOMAINE ATEX

Application aux matériels et équipements, risques liés  
aux matériels non électriques

### OBJECTIFS

Connaître et identifier le phénomène électrostatique et ses manifestations.  
Déterminer le risque encouru et ses conséquences REX sur l'accidentologie.  
Évaluer et maîtriser le phénomène électrostatique pour être en conformité avec la réglementation.

### LES + DE CETTE FORMATION

Démonstrations réalisées au sein du laboratoire électrostatique de l'INERIS.  
Formateur spécialiste du phénomène électrostatique et expert judiciaire auprès des tribunaux compétents.

### CONTENU

- Présentation du phénomène électrostatique :
  - le développement des charges électrostatiques et les moyens de leur neutralisation, principes et mécanismes des étincelles de décharge,
  - l'application aux poussières et aux liquides ; les matériels et équipements mis en œuvre,
  - l'appréhension du risque pour les opérateurs à leur poste de travail,
  - l'approche normative pour l'évaluation et l'acceptabilité en zone ATEX des matériels et des équipements.
- Réglementation et exigences de prévention :
  - les nouvelles directives ATEX en vigueur : 2014/34/UE et 1999/92/CE,
  - lien entre ces directives et celle (directive 89/686/CEE) concernant les EPI (Équipements de protection individuelle),
  - les dispositions du code du travail relatives aux principes généraux de prévention.
- Mise en application de la réglementation. Études de cas basées sur le retour d'expérience de l'INERIS en matière d'accidentologie et ses conséquences notamment en termes de jurisprudence :
  - mise en cause du fournisseur du matériel et des équipements,
  - responsabilité de l'exploitant et des intervenants,
  - confrontation des acteurs de la sécurité dans le domaine de l'expertise notamment judiciaire après accident.

DURÉE : 1 JOUR

PRIX : 690 € HT

*Le repas est offert*

SESSION :

A - 19 sept. 2019 /  
Verneuil-en-Halatte

PUBLIC :

*Production, utilisateurs,  
exploitants, responsable HSE,  
personnel de maintenance et  
d'ingénierie, distributeurs,  
fournisseurs et concepteur de  
matériels, acheteurs de matériel  
antistatique.*

